

ne pas affronter les faits. Comme représentants, nous devons être décidés à assister aux séances de la Chambre. Nous pourrions remplir un meilleur rôle au Parlement, si la presse, la radio et la télévision reproduisaient, en général, quelque chose des propos de chacun des députés. On ne fait jamais mention des députés de l'arrière-ban qui prononcent des discours soigneusement préparés. Nous ne pourrions jamais édifier le Parlement de cette façon-là.

Le nouveau leader de la Chambre nous apporte du neuf à ce que je vois. Il dit qu'on ne lui fait pas assez de publicité. Dans le *Journal*, d'Ottawa, du 6 mai 1967, on peut lire le passage suivant sous la manchette «La conception du ministère de la Santé sera révisée».

Le ministre de la Santé (M. MacEachen) a enjoint à son ministère d'adopter «une formule tout à fait nouvelle de relations extérieures» en vue de remédier à «l'idée médiocre que l'on s'en fait» actuellement.

On ne dit pas s'il s'agit du ministre ou du ministère. Le ministre ajoute que, dorénavant, il ne veut pas que ces préposés aux relations extérieures renseignent le public sur les programmes, mais que ce sont des renseignements qu'il nous faut.

C'est, à mon sens, ce dont le Parlement a le plus besoin aujourd'hui. Des amis à moi qui ont assisté aux séances assis dans les tribunes m'ont dit ne pas reconnaître le Parlement dans les rapports qu'en faisait la presse le lendemain. Le principal projet cette année devrait être de faire connaître le Parlement. Bien des modifications au Règlement s'imposent pour nous permettre d'assumer constamment nos responsabilités avec une efficacité sans cesse accrue. Toutefois, ces modifications doivent résulter d'ententes et non pas être imposées par le gouvernement comme simple expédient parlementaire. La Chambre résoudrait en grande partie l'absentéisme si une partie des débats était télévisée. Les commentateurs de tous les coins du pays auraient tôt fait de constater que leur député n'était pas présent. Cette publicité aurait des résultats étonnants chez nous tous qui prenons part aux affaires de l'État.

Je le répète, monsieur l'Orateur, le discours du trône ne contenait pas grand-chose. Que je cite certaines des choses qui devraient s'y trouver et qui n'y sont pas? Primo, l'assurance que le Parlement mettra fin à la destruction de l'âme même de nos traditions. Arrêtons cette course folle vers l'abolition de tout ce qui nous permet d'être ici. N'eussent été des gouvernements britanniques successifs, les Canadiens n'auraient eu aucun droit.

On a soutenu, à l'époque de la Confédération, que nous perdriions le droit de conserver notre langue et notre religion si nous étions annexés aux États-Unis et que la solution était de se confédérer. (*Applaudissements*)

J'ai demandé au premier ministre ce qu'il est advenu de la guerre à la pauvreté. Certes une trêve est intervenue. Il se peut bien que la guerre soit finie. On ne nous en a pas soufflé mot. Pourquoi n'est-il pas question, si ce n'est en termes généraux, de l'élargissement de notre expansion économique? Pourquoi n'est-il pas question des mesures que le Parlement sera prié de prendre si les négociations Kennedy échouent—ce qui ne sera pas le cas, je l'espère. Ces négociations durent depuis quatre ans et les différents pays sont aujourd'hui dans une impasse.

Si le Royaume-Uni fait ce qu'il croit être dans son meilleur intérêt et devient membre du Marché commun européen, que fera le gouvernement du Canada? Qu'arrivera-t-il à notre marché agricole? J'ai lu l'autre jour que le premier ministre du Royaume-Uni a déclaré que, dans la mesure du possible, son pays se propose de préserver et de protéger ces préférences. Qu'a fait le gouvernement du Canada, à part garder le silence, devant pareille situation qui, si le Royaume-Uni adhère au Marché commun européen sans condition, aura des répercussions désastreuses non seulement sur l'agriculture mais aussi sur l'industrie de l'aluminium et sur plusieurs autres? Pourquoi n'en est-il pas question?

Pourquoi n'y trouve-t-on que des généralités sur la Confédération? Depuis quatre ans, le gouvernement a subi toutes sortes de transformations. D'abord, il y a les deux nations et la formule de retrait. Une loi sur la pension pour la province de Québec, et une autre pour le reste du Canada. Si la proposition des deux nations était valable quand le premier ministre l'a énoncée en avril 1963, l'idée que toute province peut conclure des traités se défend. Pourquoi n'en a-t-on pas parlé dans le discours du Trône?

En convoquant une conférence, le 4 février 1963, pour discuter de la Confédération canadienne, nous nous sommes inspirés des paroles prononcées par sir John Macdonald à la Chambre des communes, alors qu'il était dans sa 75^e année:

Je ne partage aucunement le souhait formulé dans certains milieux et voulant qu'on tente, par tous les moyens, d'opprimer une langue ou de la rabaisser aux dépens de l'autre. Même en essayant, on n'y parviendrait pas, et ce serait insensé et méchant si c'était possible.